

COMMUNE de WASSERBOURG

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WASSERBOURG DE LA SEANCE DU Lundi 18 Février 2016

Sous la présidence de Monsieur Jean-François KABUCZ, 1^{er} Adjoint.

La séance a été ouverte à 20h00.

Etaient présents : Mme Evelyne STOECKLE Adjointe, Mme Muriel KAUFMANN, M. Alain GANGLOFF, M. Fabrice VALERIO et Mme Nathalie BETTER, conseillers.

Conseillers absents excusés : Mme Brigitte LUSTENBERGER, M. Gilbert RUHLMANN a donné procuration à M. Alain GANGLOFF, M. Jean-Camille BARB a donné procuration à M. Jean-François KABUCZ, M. Jean Pierre BADER a donné procuration à M. Fabrice VALERIO.
Conseiller non excusé : M. Yann COTELETTE.

M. le 1^{er} Adjoint sollicite le Conseil Municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Frais de mission Elus

L'Assemblée, après délibération, donne son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 Janvier 2016**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 3. Budget Forestier 2016**
- 4. Comptes Administratifs 2015 : Service Général et Service Eau/Spanc**
- 5. Comptes de Gestion 2015 : Service Général et Service Eau/Spanc**
- 6. Vote des Subventions 2016**
- 7. Périscolaire « La Petite Source » : Vote d'un acompte de subvention – Rapport de la dernière réunion - Divers**
- 8. Ligne téléphonique local des Sapeurs-pompiers**
- 9. Frais de missions Elus**
- 10. Informations et communications diverses**

POINT 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 Janvier 2016

Le procès-verbal de la séance du 18 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité et sans objection par l'ensemble des conseillers présents.

POINT 2 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marina SCHLUND attachée territoriale est désignée secrétaire de séance.

POINT 3 BUDGET FORESTIER 2016

En complément à la délibération du 18 janvier 2016, l'Office National des Forêts a donné plus de précisions quant aux programmes des travaux 2016.

Après avoir entendu les explications données par M. le 1^{er} Adjoint ;

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR,

*** APPROUVE**

Le programme de travaux d'exploitation et celui des travaux patrimoniaux pour l'année 2016 tels que présentés dans les devis en annexes.

POINT 4 COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

SERVICE GENERAL

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du Budget Service Général de l'exercice 2015 dressé par M. le Maire, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel se résume ainsi

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	403 349,15	488 337,66
REPORT 2014 FONCTIONNEMENT		212 026,89
SECTION D'INVESTISSEMENT	128 485,72	105 640,01
REPORT 2014 INVESTISSEMENT		258 866,30
RESULTAT CUMULE	531 834,87	1 064 870,95

Excédent global : 533 036,08 €

dont excédent de fonctionnement : 297 015,40 €

dont excédent d'investissement : 236 020,68 €

2° Constate la bonne tenue de la comptabilité principale et le résultat de fonctionnement de l'exercice.

3° Vote le Compte Administratif 2015 du Budget Service Général par **9 voix pour** et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

SERVICE EAU/SPANC

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du Budget Service Eau/Spanc de l'exercice 2015 dressé par M. le Maire, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	44 541,96	40 307,84
REPORT 2014 EXPLOITATION		10 044,50
SECTION D'INVESTISSEMENT	6 286,42	24 245,12
REPORT 2014 INVESTISSEMENT		53 871,60
RESULTAT CUMULE	50 828,38	128469,06

Excédent global : 77 640,68 €

dont excédent d'exploitation : 5 810,38 €

dont excédent d'investissement : 71 830,30 €

2° Constate la bonne tenue de la comptabilité principale et le résultat de fonctionnement de l'exercice

3° Vote le Compte Administratif 2015 du Budget Service Eau par **9 voix pour** et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

POINT 5 COMPTES DE GESTION 2015 : SERVICE GENERAL ET SERVICE EAU/SPANC

Le Conseil Municipal,

* après avoir approuvé les Comptes Administratifs 2015 ;

* après s'être assuré que M. le Receveur-Percepteur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice écoulé ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats comptables :

Service Général - Section de Fonctionnement et Section d'Investissement

Service Eau/Spanc - Section d'Exploitation et Section d'Investissement

sont identiques à ceux des comptes administratifs 2015 ;

- **déclare** que les Comptes de Gestion : Service Général et Service Eau/Spanc dressés pour l'exercice 2015 par M. le Receveur-Percepteur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- **approuve** à l'unanimité les Comptes de Gestion 2015: Service Général et Service Eau/Spanc.

POINT 6 VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Sur proposition de la Commission de Finances qui s'est réunie le 10 Février dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2016 pour les différentes associations et autres bénéficiaires, comme suit :

UNC-UNC/AFN	: 160,00 €
AMICALE DES POMPIERS	: 160,00 €
CHORALE	: 160,00 €
ASS.SPORTS ET LOISIRS	: 160,00 €
A.P.P.	: 160,00 €
A.P.A. Haut-Rhin	: 155,00 €
BIBLIOTHEQUE	: 100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	: 50,00 €
G.A.S	: 240,00 €
U.D.S.P. : <i>le montant n'a pas encore été communiqué</i>	
CLUB VOSGIEN	: 100,00 €
Fonds de Solidarité de la Vallée de Munster	: 150,00 €

Périscolaire : Association « la Petite Source » : *en attente de la demande du périscolaire concernant le montant exact de la subvention demandée aux deux communes*

ECOLES DE MUSIQUE DE LA VALLEE DE MUNSTER * : 180,00€

* *Mode de calcul forfaitaire par élève : nombre d'élèves x 30,00 €/élève.*

Ecole de musique de MUNSTER : 6 enfants x 30,00€ = 180.00€

POINT 7 PERISCOLAIRE « LA PETITE SOURCE » :

Le Conseil Municipal vote un crédit de 4 000,00 € correspondant à un premier acompte de la subvention annuelle au Périscolaire Association « la Petite Source » au titre des frais de fonctionnement de la Structure.

RAPPORT DE LA DERNIERE REUNION du 26/01/2016

En l'absence de M. le Maire et de M. Jean Pierre BADER, délégués, le compte-rendu de la dernière réunion du Périscolaire en date du 26 Janvier 2016 sera fait lors du prochain Conseil Municipal.

POINT 8 LIGNE TELEPHONIQUE LOCAL DES SAPEURS POMPIERS

Concernant la ligne téléphonique du local des sapeurs-pompiers, la mairie envisageait de faire une extension d'une des lignes de la télégestion des réservoirs ; bien que possible techniquement cela interférerait sur les données transmises automatiquement par cette télégestion.

Il ne reste plus que la création d'une nouvelle ligne. Afin de réduire, le coût des abonnements des nombreuses lignes de la mairie, un rendez-vous avec un conseiller d'Orange va être pris.

MM. le Maire et Jean Pierre Bader conseiller, sont en charge du dossier.

POINT 9 FRAIS DE MISSIONS ELUS

Par courrier personnel de M. Emmanuel MACRON Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, le Maire de WASSERBOURG, ainsi que d'autres Maires de France, est invité à une réunion d'information sur le programme « zones blanches » se déroulera le mercredi 24 février PARIS.

Le Maire et le 1^{er} Adjoint M. Jean-François KABUCZ participeront à cette réunion pour défendre au mieux le dossier en cours concernant l'implantation d'une antenne pour la téléphonie mobile à WASSERBOURG.

Ce type de mission engendre des frais divers qui sont prévus dans un budget communal.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la prise en charge par le budget communal des frais de déplacement et de restauration pour les deux élus

- **Vote** un crédit de 200,00€ maximum pour les frais de restauration et de transport (taxi-méto)

- **Vote** un crédit de 588,00€ billets TGV pour deux personnes aller/retour 1^{er} classe
Les frais de train ont été avancés par le Maire puis seront remboursés sur justificatifs.
Les autres frais : tickets métro et restauration seront avancés par M. le 1^{er} Adjoint Jean-François KABUCZ puis remboursés sur justificatifs.

POINT 10 INFORMATIONS DIVERSES

BAN DE LA COMMUNE DE ROUFFACH : Après plusieurs mails de relance envoyés au Maire de la Commune de ROUFFACH sur le risque que pourrait engendrer la chute des grands sapins situés devant la maison forestière, la réfection de la partie basse du Chemin du Boenlesgrab ainsi que l'entretien et la rénovation des caniveaux le tout situé sur leur ban, une réponse est parvenue en Mairie informant que les différents travaux vont être entrepris au Printemps 2016

MAISON DU FROMAGE : Quant à la réponse de la question concernant l'avenir de la Maison du Fromage : Mercredi le 17/02/2016, la CCVM a désigné le nouvel exploitant de la Maison du Fromage jusqu'à la fin de l'année - Réouverture le 15 mars avec M. Jean-Daniel WEHREY.

Personne ne demandant plus la parole, M. le 1^{er} Adjoint lève la séance à 22h00.